

JEAN HURAUULT

## CLAN ET LIGNAGE DANS LES POPULATIONS DE L'ADAMAOUA OCCIDENTAL

### Exemple des Bouté et des Wawa

#### Résumé

Deux modes d'organisation distincts existent en Adamaoua occidental. Dans le premier, représenté par les Wawa, la société est centrée sur le lignage ; les groupes résidentiels ne comprennent que de proches parents agnatiques. Le doyen du groupe n'a autorité qu'en tant que représentant de l'ancêtre fondateur.

Dans un second mode, représenté par les Bouté, les liens de parenté n'ont pas la même importance. Les groupes résidentiels peuvent être formés d'individus sans parenté commune connue ; une valeur spirituelle est attachée au fait de résider ensemble.

Ces deux systèmes ont des répercussions étendues sur la répartition du peuplement et sur les systèmes défensifs. Seules les populations à lignages ont édifié des enceintes fortifiées.

#### Introduction

On appelle communément lignage l'ensemble des individus qui, en fonction d'un certain système de parenté, se rattachent par des liens connus – en principe du moins – à un ancêtre fondateur, dont ils se regardent comme les héritiers collectifs. A l'intérieur du lignage, l'individu a une place définie par rapport à chaque membre du groupe, auquel il attribue un terme de parenté précis. L'héritage, la gestion du patrimoine foncier, la répartition des obligations découlant des mariages, et autrefois

la défense des individus contre les accusations de sorcellerie sont l'affaire du lignage.

On appelle clan l'ensemble des individus qui, selon un certain système de parenté, se réclament d'un même ancêtre très éloigné. Ils peuvent n'avoir en commun que des cultes. Mais ils peuvent aussi former une organisation politique possédant un doyen ou un chef. On admet d'une façon générale en anthropologie culturelle que les groupes ethniques se divisent en clans et ceux-ci en lignages. Sans mettre en doute le fondement de cette conception, on doit constater que les populations de l'Adamaoua ont mis l'accent soit sur l'une, soit sur l'autre. Il en résulte deux types d'organisation territoriale nettement distincts ayant une profonde incidence sur l'habitat ; c'est ce que montre la comparaison des Wawa et des Bouté, populations toutes deux patrilineaires, parlant des langues très voisines et faisant usage des mêmes termes de parenté.

La nomenclature relative aux groupes est très pauvre. Chez les Bouté comme chez les Wawa, un même terme, *ghan* désigne indifféremment selon le contexte, le groupe ethnique au sens large, le clan, le lignage ou la très proche parenté. Nous ne pouvons donc que déduire leurs conceptions des faits observés.

Dans ce qui suit j'appellerai groupement une unité politique associant des éléments qui, au point de vue résidentiel, sont disséminés.

## **Deux modes distincts d'organisation territoriale : Wawa et Bouté**

### **Mode d'organisation fondé sur le lignage**

Chez les Wawa, réserve faite de deux groupements, l'accent est mis sur le lignage, groupe étroitement centré sur le lieu-dit dont il porte le nom. Bien que les généalogies connues soient peu profondes et ne remontent pas jusqu'à l'ancêtre commun, chacun regarde les autres membres du groupe comme ses parents, et fait usage à leur égard de termes de parenté précis caractérisant l'éloignement relatif par rapport à l'ancêtre fondateur.

Les membres du groupe admettent des droits et des devoirs communs ; ils reconnaissent l'autorité d'un doyen (*nigan*) qui

est l'aîné des survivants de la génération la plus ancienne. On le regarde comme le représentant du fondateur, par extension d'un principe admis par toutes ces populations, selon lequel à la mort d'un homme, l'aîné de ses fils le représente à l'égard de ses frères. Le doyen préside les cérémonies d'un culte des ancêtres limité aux membres du groupe localisé et contrôle la répartition du terroir sur lequel ceux-ci exercent des droits en fonction de leur filiation : il reprend et attribue les terres tombées en déshérence.

Le doyen n'est pas regardé comme d'une essence différente des hommes ordinaires. Sa désignation résulte *ipso facto* de son âge et de sa place sur le tableau généalogique. Les doyens successifs étaient inhumés dans un tombeau collectif constituant le lieu de culte des ancêtres du groupe.

Les groupes résidentiels, sauf exception, n'associent que de proches parents agnatiques.

Dans ce mode d'organisation, chaque lignage localisé au sens défini ci-dessus fonde sa propre société des hommes. Il détient un masque *so* et élabore un rituel. Il pourra accueillir à ses cérémonies les hommes des lignages de même ascendance, mais il n'est en rien dépendant, sur le plan religieux comme sur le plan social, du groupe dont il s'est détaché.

Les unités politiques ainsi formées sont de dimension très restreinte. Il ne semble pas qu'aucune d'elles ait pu grouper plus de quelques centaines de personnes, sur un domaine de quelques kilomètres carrés.

Les lignages peuvent s'associer dans le cadre de chefferies territoriales. Mais cette forme d'organisation respecte entièrement leur autonomie territoriale et spirituelle.

### **Mode d'organisation fondée sur le clan**

Dans un second mode d'organisation, représenté notamment par les Bouté, l'accent est mis sur l'appartenance au clan, qui s'érige en unité politique. Son nom se confond ici encore avec celui du domaine territorial qu'il a constitué, mais ce territoire est très étendu : par exemple tout un bassin de rivière, sur plusieurs centaines de km<sup>2</sup>. Une organisation s'est constituée dans le cadre de cette unité, non plus autour d'un doyen au sens défini ci-dessus, mais autour d'un chef (en bouté, *mbon*),

détenteur de pouvoirs qui ne sont plus seulement d'ordre religieux, mais politiques et militaires. Nous appellerons groupements claniques les unités ainsi constituées.

L'appartenance au clan est manifestée par le dialecte (à chacun d'eux correspond en général une variante dialectale), par un interdit alimentaire et par des cultes communs. Elle ne suppose pas de liens définis de personne à personne entre les ressortissants, qui peuvent être au nombre de plusieurs milliers. Les groupes résidentiels associent des communautés familiales qui ne se réclament pas d'une proche parenté. Ainsi la gestion du terroir au niveau du village nécessite une fonction qui n'existe pas dans l'organisation lignagère, celle de chef de quartier, qui peut être soit désigné par le consensus de ses ressortissants, soit nommé par le chef de groupement.

Les scissions des groupes résidentiels et leurs déplacements à l'intérieur du territoire du groupement sont sans incidence sur les liens fondamentaux entre les personnes, qui sont en quelque sorte plus abstraits, moins reliés à une expression territoriale que dans les structures fondées sur le lignage. Dans cette conception, il n'existe qu'une société des hommes par groupement clanique : elle est ouverte à tous ceux qui se rattachent au clan par une filiation paternelle reconnue. Il n'y a qu'un seul masque *so* et un seul responsable (*nigan so*) pour l'ensemble des ressortissants. Une valeur symbolique est attribuée à cette unité qui est encore affirmée avec force de nos jours, en dépit d'une déstructuration très avancée.

Ce système est beaucoup plus souple que le précédent et plus compatible avec les fluctuations démographiques et territoriales du peuplement. Il permet notamment de constituer des groupes résidentiels en fonction d'affinités personnelles et de commodités temporaires. Mais, en contrepartie, ces groupes sont moins cohérents.

Il semble que, chez les Bouté et sans doute aussi chez les Niem-Niem, les groupements claniques ont plusieurs siècles d'existence. Certains d'entre eux semblent avoir dépassé au début du XIX<sup>e</sup> siècle un effectif de 10 000 personnes.

On ne trouve chez les Bouté aucun vestige d'une organisation lignagère ; leurs traditions, qui remontent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ne font référence qu'à des groupes résidentiels, dans chacun

desquels le plus âgé exerçait les fonctions sociales et religieuses dévolues chez les Wawa au chef du lignage. Cette organisation était corrélative d'une conception restrictive du culte des ancêtres : les Bouté admettaient qu'un individu ne soit relié qu'à son père et à son grand-père paternel ; ainsi il ne pouvait exister que de petits segments de lignage pouvant assister les individus pour le paiement des dots et la défense contre les accusations de sorcellerie, mais incapables de constituer des unités résidentielles autrement que par association. D'après une tradition relevée chez les Bouté Ngwani de Tibati, dans les cérémonies annuelles le doyen d'âge de chaque groupe résidentiel se rendait sur la tombe du premier chef, faisant une offrande et prononçant des paroles propitiatoires, puis sur les tombes de son père et de son grand-père paternel. Ces rites étaient regardés comme assurant la prospérité des individus groupés autour de lui, car une valeur spirituelle était attribuée au lien résidentiel, ceci à l'encontre du principe d'organisation des Wawa.

Ce système social semble avoir existé dans toute l'aire culturelle bouté, tant à Tibati où l'on pratiquait une agriculture itinérante sur brûlis, que sur les terres hautes de Banyo où s'était constitué un peuplement dense en relation avec un habitat sédentaire.

### **Incidence de l'organisation sociale sur la répartition du peuplement**

Dans les populations à structure lignagère représentées ici par les Wawa, les habitations, qu'elles fussent groupées ou disséminées, étaient situées à proximité immédiate du terrain cultivé, principe qui s'est conservé de nos jours. Chez les Bouté au contraire, on admettait une disjonction entre l'habitat et le terroir : les habitations pouvaient être à plus de dix kilomètres du champ ; c'est ce qui explique les concentrations d'habitations au pied des principaux massifs montagneux, observables notamment dans les bassins supérieurs du Mbam et du Kouï ; les considérations défensives l'avaient emporté sur le souci d'affirmer un lien entre les vivants et la terre qu'ils exploitaient : il semble que ce lien n'avait pas, chez les Bouté, la valeur religieuse qu'il pouvait révéler chez les ressortissants des lignages.

Une opposition tout aussi remarquable se retrouve dans l'ancien système défensif. Chez les Wawa, comme chez les Kondja, chaque lignage se défendait par ses propres moyens et pouvait établir son propre camp fortifié s'il l'estimait utile. Par contre, les Bouté, tant à Banyo qu'à Tibati, n'ont édifié aucun camp fortifié. Leurs modes d'habitat ont été très diversifiés, associant de gros villages groupés à des essaims de petits hameaux : or, nulle part ces unités ne semblent avoir tenté de se défendre par leurs propres moyens. Il en a été de même dans les deux groupements wawa, Gandoua et Koundé, qui possédaient une organisation clanique. Le lien entre ce système social et le mode de défense adopté ne nous semble pas douteux : car les membres du clan devaient se sauver ou périr ensemble ; si un groupe voulait se défendre par ses propres moyens, il portait atteinte à l'unité du groupement et à l'autorité de son chef.

### **Evolution postérieure à la conquête peule**

Le comportement de ces populations après la conquête peule traduit aussi une opposition significative. En dépit de l'extinction démographique, les Wawa sont demeurés groupés sur les terres de leurs lignages, ou tout au moins ne s'en sont jamais éloignés beaucoup. Le peuplement bouté par contre s'est très vite désagrégé, ce qu'on peut attribuer à la faible cohésion des groupes résidentiels : du fait de l'absence d'un lien religieux avec un terroir fixe et des incessantes fluctuations de leur composition, ces groupes étaient beaucoup plus vulnérables que les lignages. Quand l'organisation en chefferies eut perdu, sous l'effet de la conquête musulmane, son sens territorial et défensif, leurs ressortissants ont essaimé et se sont mêlés sur toute l'étendue du pays.

Il est vraisemblable aussi que la faible cohésion des groupes résidentiels chez les Bouté rendait le divorce plus facile. D'autre part, la fréquentation des servantes des Foulbé établis sur leurs territoire, tandis que les Wawa ont été longtemps préservés de leur contact, a dû propager les maladies vénériennes dès le début de la conquête musulmane. Ces deux facteurs conjugués peuvent rendre compte de l'extinction quasi-totale des Bouté.